



# Thônex

législature 2020-2025  
délibération no 149  
séance du 23/05/2023

## Délibération

Comptes de l'exercice 2022 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 202, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu les rapports favorables :
  - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
  - du conseil de fondation,
  - du conseil administratif,
  - de la commission communale des finances du 4 mai 2023,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 4 mai 2023,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2022 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.



Thônex, le 24 mai 2023- MZ/cck

(DA-23-93) cm-23/05/2023